

Toul



Nouveau directeur à l'hôpital

Depuis le 1^{er} octobre, Pierre Renaudin est, à temps plein, détaché par le CHRU pour diriger l'hôpital Saint-Charles de Toul. Il fut notamment DRH de la maternité de Nancy, et était dernièrement directeur des hôpitaux de l'Ouest Vosgien (Neufchâteau et Vittel).

Pont-à-Mousson



Deux basketteurs pour une dictée

Cyril Julian, ancien joueur du SLUC, et Kevin Sanders, basketteur à l'Union sportive Vandœuvre handisport, ont joué les instits, lundi au lycée Jacques-Marquette, en procédant à la lecture de la dictée d'ELA, un texte court conçu par Amélie Nothomb.

Tomblaine



Du producteur au consommateur

Frédéric Boyette-Poterlot a quitté son emploi de journaliste à Vosges Télévision en 2009, pour devenir maraîcher en 2012. Il fournit l'Amap, Les jardins de Gaston, comptant 35 membres qui, chaque vendredi, récupèrent leur panier de légumes bio espace Jaurès.

Lunéville



Popping et danses de couple

Le spectacle de danse « Bal.exe », proposé par la compagnie Par Terre ce vendredi au théâtre de la Méridienne à 20 h 30, rassemble plusieurs styles de danse. Les danseurs robotisés évoluent ainsi sur de la musique classique. Entrée 13, 10 et 5,50 €.

Télécommunication

Allô, Coyviller, vous m'entendez ?

Dans ce petit bourg, utiliser son portable relève de la roulette. Le village a été ajouté à la liste des communes en « zone blanche ».

La départementale ondule en descendant vers le village de 140 âmes. Et hop, sur l'écran du téléphone mobile, les barrettes de réception du réseau dégringolent comme un jeu de dominos. Au passage du panneau, c'est le black-out ! Bienvenue à Coyviller, sa petite église, son cadre verdoyant, ses petites rues... et sa cabine téléphonique gratuite, mais à usage restrictif (secours, France Télécom...). Pas vraiment superflu en cas d'urgence ! Ou quand les voleurs de cuivre provoquent, comme ce fut le cas, une coupure de téléphonie fixe et d'internet sur une partie de la commune.

« Un vieux coucou suffit ! »

Car ici, utiliser son mobile, sans même parler d'un smartphone (!), relève de l'exercice de haut vol. « Pour espérer avoir du réseau, mon fils doit monter au premier étage de la maison », s'exclame Liliane. Elle, elle n'a même pas d'appareil. « Pour quoi faire ? On ne capte rien ». Et Daniel, 71 ans, d'enchaîner : « L'autre jour, j'ai réussi à avoir du réseau, là-bas, près de la fontaine ». Il a en tout cas opté pour un téléphone à bas coût : « 28 €. Bien suffisant. Et un abonnement à 9 € ». René, un habitant croisé dans la rue, confie payer 42,90 € son abonnement. « J'ai un vieux coucou », dit-il en montrant un Blackberry d'un autre âge. « De toute façon, il ne faut pas espérer utiliser des applications. Si déjà on pouvait téléphoner ! J'ai l'impression de payer un abonnement qui ne sert à rien les trois quarts du temps ». Sauf à sortir du village. Ou à monter vers le haut. Voir à descendre dans certains secteurs (pas partout) où l'on s'attend à ne pas trouver de réseau. C'est le cas dans la maison que fait construire Alex. « Incompréhensible », dit-il. « On ne



■ Daniel et Liliane, deux habitants de Coyviller : « 25 ans qu'on attend ».

Photo Cédric JACQUOT

capte rien ailleurs. Et ici oui. Les ondes doivent rebondir quelque part ! »

À l'arrêt de bus

Des décennies en tout cas que ce village attend de rejoindre l'univers de la téléphonie mobile. « On nous baratine avec la 4G et le haut débit mobile. Nous, on voudrait déjà pouvoir téléphoner avec nos mobiles », ajoute René. « Avec 140 habitants, on n'intéresse pas les opérateurs. C'est un vrai problème pour les personnes âgées », insiste Daniel. « Quand on a été coupé de ligne fixe pendant quatre jours, j'allais surveiller ma voisine de 91 ans ». C'est sans parler aussi d'un internet assez capricieux. « Quand les gens sont en panne et n'ont pas de fixe traditionnel, ils vont par exemple là-bas, près de l'arrêt de bus (ça passe), pour joindre le centre d'appels. Évidemment, les conseillers n'y compren-

ent rien quand on leur dit qu'on n'est pas près du matériel ! »

Le maire Bernard Arnold déplore cette situation. « C'est une vraie difficulté : pour les téléalarmes des seniors, pour les alarmes des maisons reliées à des smartphones, pour les entreprises... Et tout simplement pour la sécurité. Nous n'avons pas

eu de problème grave pour l'instant, mais... ». Mais le premier magistrat croise les doigts. Voilà des années qu'on attend des nouvelles à Coyviller. « Nous avons déposé un dossier en préfecture après avoir sondé le village. »

Allô ? !

Ghislain UTARD

Angomont, Hablainville, Saffais...

► Le conseiller départemental Thibault Bazin a interpellé le préfet sur le cas des communes rurales privées de moyens de communication. Philippe Mahé a ainsi précisé que, dans le cadre de la loi Macron, le gouvernement a imposé aux opérateurs de couvrir toutes les communes en internet mobile 3G. La préfecture procède actuellement avec les opérateurs à la vérification d'une liste de communes situées en zone blanche de la téléphonie mobile pour la compléter avec des communes dont le centre bourg ne serait toujours pas couvert par le réseau. On trouve ainsi dans la liste Angomont, à laquelle devrait se rajouter Coyviller, Fontenoy-la-Joûte, Hablainville, Saffais. Pour Arracourt, la concertation est déjà engagée avec les opérateurs. Ce panorama n'est pas exhaustif. On sait aussi que des communes comme Pierre-la-Treiche sont confrontées à des difficultés.

Justice

Scène de ménage sauvage

Essey-les-Nancy. « Dès qu'il boit, c'est un diable ! » C'est ainsi que cette habitante d'Essey décrit son compagnon, Charlot Schoumaker, 44 ans. Et vendredi dernier, le diable est sorti de sa boîte. Emêché et énervé, il a commencé par mettre des claques et des coups de poings à sa concubine. Il lui a aussi serré le cou. Puis a continué à la frapper.

La femme s'est retrouvée à terre, recroquevillée en boule pour se protéger. « Je vais te tuer », s'est mis à hurler son compagnon et agresseur

tout en la piquant avec la pointe d'un couteau. « Vas-y ! Fais-le ! Tue-moi ! », a répliqué la victime alors que la lame du couteau glissait sur sa gorge, laissant une estafilade.

Cela ne s'est pas arrêté là. Le quadragénaire a aussi mis un pied sur la tête de sa concubine et a commencé à appuyer. « C'est un traitement qui relève de la sauvagerie absolue et d'un certain sadisme », s'est indigné, ce lundi, Christian Haouy, le président du tribunal correctionnel de Nancy. Face à lui, le prévenu nie tout en

bloc. A l'en croire, il n'a rien fait et sa compagne a tout inventé. « Je l'ai trompée et elle prend sa revanche », assure Charlot Schoumaker. « Vous essayez de vous convaincre vous-même là. C'est pour cela que vous répétez ça en boucle », le coupe le président Haouy.

Les protestations d'innocence du quadra violent ne tiennent en effet pas une seconde face aux témoignages accablants des voisins et aux constatations médicales sans ambiguïté faites sur le corps et le visage de la victime.

Cela ouvre un boulevard au représentant du parquet qui requiert 3 ans dont 2 ans ferme. « Les choses sont plus compliquées qu'elles n'y paraissent. Comme souvent dans les affaires conjugales, rien n'est tout blanc d'un côté et tout noir de l'autre », tempère l'avocat de la défense, M^e Guillaume Royer.

Il évoque « un couple infernal » qui évolue dans « un contexte de misère sociale, de dépression et d'alcool ». Son client écope néanmoins de 2 ans de prison ferme.

Christophe GOBIN

Faits et méfaits

Fuite d'azote à l'EEIGM

Nancy. Un gros déploiement de sapeurs-pompiers était bien visible, dans la matinée de lundi, dans la rue Bastien-Lepage.

La présence des secours était justifiée par une fuite d'azote dans l'école européenne d'ingénieurs en génie des matériaux.

Des prélèvements ont donc été effectués par les spécialistes en risques technologiques et chimiques afin d'écarter tous risques potentiels dans l'établissement qui avait été évacué au préalable.

Après une ventilation des locaux incriminés, le personnel a pu reprendre son travail en toute quiétude.

Seuls les étudiants ont bénéficié de la matinée en étant invités à rentrer chez eux dès le début de l'intervention. On ignore les causes exactes de ce fâcheux incident.

Faits divers

Bus caillassé : les chauffeurs exercent leur droit de retrait

Nancy. Le bus n° 608 de la ligne 2 a été caillassé hier matin vers 9 h, sur le secteur Haut-du-Lièvre, à l'arrêt Tamaris suite à un différend entre un usager et un conducteur de bus. A priori pas de dégâts ni de blessés, mais un droit de retrait d'une durée d'une heure des chauffeurs en guise de protestation face à cette nouvelle agression. Un mouvement qui aura entraîné une forte perturbation du trafic sur la ligne 2 avant une reprise vers 10 h 30.

« Une rencontre sur le terrain entre conducteurs et

membres de la direction a permis la reprise progressive de la circulation de la ligne à partir de 10 h 40 avec un accompagnement de tous les conducteurs de la ligne par un ou plusieurs agents d'encadrement. La régularité de la ligne 2 est redevenue normalisée à 13 h 30 », a précisé hier après-midi le réseau Stan dans un communiqué.

Le 23 septembre, un conducteur de tram avait été frappé et blessé au visage à l'arrêt Blandan, avenue du Général-Leclerc à Nancy par un individu interpellé au lendemain des faits.

Pollution au fuel à la station d'épuration

Viterné. La communauté des communes Moselle-Madon a été appelée vers 11h pour une éventuelle pollution.

Des techniciens des travaux sont venus sur place pour constater une pollution se situant rue Boileau. Un débordement accidentel d'une cuve à fuel serait à l'origine du problème.

Vers 13h10 des sapeurs-pompiers de Neuves-Maisons, Vandœuvre et Vézelize sont arrivés avec un véhicule « Unité Antipollution » et un véhicule des « Risques Technologiques Hydrocarburé ».

Et ils ont stoppé la pollution au niveau de la pompe de relevage.

L'entreprise Malézieux est arrivée ensuite sur place avec deux camions pour



■ Les pompiers devant la pompe de relevage.

pomper l'hydrocarbure dans le déversoir d'orage et la pompe de relevage.

Le polluant évacué sera traité par l'entreprise et le réseau sera complètement nettoyé.

Cambriolages : cinq interpellations

Nancy. Cinq personnes étaient en garde à vue hier dans les locaux de la Brigade criminelle de la Sûreté départementale dans le cadre d'une série de cambriolages commis en Moselle. Des faits perpétrés essentiellement en zone rurale, à partir du mois de mars avec effractions de mobil-homes dans des terrains de camping. Le butin s'écoulait notamment via des enseignes de dépôt-vente.

Les policiers de la Crim' vont initier l'enquête à partir de la plainte d'un Nancéen qui avait déclaré avoir été séquestré et frappé durant une semaine par des in-

dividus qui se révéleront être des complices. En parallèle des cambriolages, les cas-seurs sont suspects de vols de véhicules, filouteries de carburant, escroqueries...

Hier matin, les policiers de la Crim' procédaient à plusieurs perquisitions menées en Moselle et notamment à Château-Salins, au domicile d'une suspecte chez qui de nombreux objets volés ont été saisis. Cette dernière a été placée en garde à vue en compagnie de quatre autres individus. Les protagonistes devraient être présentés au parquet aujourd'hui dans la perspective d'un jugement en comparution immédiate.

Concubin violent interpellé

Dombasle-sur-Meurthe. Un Dombaslois de 30 ans a été arrêté dimanche en fin de matinée pour avoir séquestré sa belle-mère et les deux enfants de sa concubine. C'est la compagnie de l'individu qui a alerté la police en indiquant que sa mère et ses deux enfants âgés de 2 et 6 ans étaient retenus dans son appartement HLM de la rue Jeanne-d'Arc à Dombasle.

C'est à la suite d'une violente altercation avec sa compagnie que le concubin a décidé de retenir des membres de sa famille. La compagnie, quant à elle, avait

réussi à s'échapper et à prévenir les forces de l'ordre. Arrivés sur place, les policiers du commissariat de Dombasle ont réussi à engager une négociation avec l'individu qui a rapidement accepté de se rendre et de libérer sa belle-mère et les deux enfants.

Le suspect était porteur de quelques grammes de cannabis. Placé en garde à vue, l'homme devrait être présenté ce matin au parquet pour séquestration de personnes, violence sur sa compagnie et détention de stupéfians.